



► Bien comprendre ma facture

Concrètement, que payez-vous ?

100 % du montant de votre facture revient à l'Agence de l'eau pour investir dans le patrimoine, protéger la ressource et, bien sûr, vous fournir les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Votre facture finance les relations de 3 organismes publics complémentaires : l'agence de l'eau, le syndicat

Agence de l'eau

Énergie, l'assainissement et la maintenance de réseaux et services pour

RESE

Exploite les ouvrages et les réseaux de production et

Découvrez la lettre d'information 2024

La lettre d'information est transmise tous les ans aux abonnés, en complément de leur facture. Découvrez-la tout de suite en format numérique !

RESE'EAU : la lettre d'information pour les abonnés

Tous les ans, les abonnés reçoivent une lettre d'information en complément de leur facture. Ce document annuel apporte des précisions, des conseils ou des actualités sur l'activité de la RESE.

Dans l'édition 2024, découvrez les clefs pour bien comprendre votre facture, des informations sur la qualité de l'eau distribuée au robinet, ce qu'il faut savoir pour prévenir les risques d'interruption de service en assainissement collectif ainsi que des astuces pour réduire votre consommation.

Enfin, la RESE donne rendez-vous aux usagers lors de manifestations organisées dans le cadre des 70 ans, pour célébrer cette année anniversaire.

Découvrez la lettre d'information 2024 en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Télécharger la lettre d'information 2024](#)



RESE

131 cours Genêt - CS

30551

17119 SAINTES Cedex

05 46 90 05 05